

**Appel d’offres relatif à l’identification et la sélection des projets climatiques relevant de la Commission Climat du Bassin du Congo**

Date : 12 juin 2023

**Pays** : Maroc

**Description de la mission** : Appel d’offres relatif à l’identificationet la sélection de projets climatiques relevant de la Commission Climat du Bassin du Congo.

**Titre du projet** : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

**Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc

**Date limite de dépôt des soumissions :** 21 juin 2023 à 18h00 GMT+1

Les offres seront envoyées par mail : [ro4c.maroc@gmail.com](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique**

**Villa n°A4, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc.**

Toute demande d’informations complémentaires sera faite par email à : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Table des matières**

[Contexte 3](#_Toc100908127)

[Article 1 : Objectif de la Consultation 4](#_Toc100908128)

[Article 2 : Consistance de la Consultation 4](#_Toc100908130)

[Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation 6](#_Toc100908131)

[Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation 7](#_Toc100908132)

[Article 5 : Déroulement et suivi de la Consultation 7](#_Toc100908142)

[Article 6 : Livrables de la Consultation 8](#_Toc100908143)

[Mission 1 : Sélection et priorisation des projets climatiques. 8](#_Toc100908144)

[Mission 2 : Elaboration des fiches des projets sélectionnés. 8](#_Toc100908145)

[Article 7 : Validation des livrables 8](#_Toc100908146)

[Article 8 : Modalités de règlement 8](#_Toc100908147)

[Article 9 : Profil du soumissionnaire 9](#_Toc100908148)

[Article 10 : Obligations du soumissionnaire 9](#_Toc100908149)

[Article 11 : Sous-traitance. 9](#_Toc100908150)

[Article 12 : Litiges et contestations 10](#_Toc100908151)

[Article 13 : Propriété intellectuelle 10](#_Toc100908152)

[Article 14 : Secret professionnel 10](#_Toc100908153)

[Article 15 : Caractéristiques des prix 10](#_Toc100908154)

[Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire 10](#_Toc100908155)

[Article 17 : Evaluation des offres des Soumissionnaires 10](#_Toc100908158)

[Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires 12](#_Toc100908162)

[Article 19 : Bordereaux des prix 12](#_Toc100908163)

# Contexte

Le Maroc a, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et depuis plusieurs années, anticipé les évolutions en matière d’environnement et de développement durable, qui se manifeste à travers le lancement de plusieurs chantiers. Aujourd'hui, le Maroc accélère la mise en œuvre d'une transition verte et inclusive, et poursuit le rôle central et moteur qu’il joue sur le continent africain pour renforcer la coopération Sud-Sud notamment à travers l’opérationnalisation des différentes initiatives, en l’occurrence les commissions climat du Bassin du Congo, du Sahel et la Commission des Etats Insulaires ainsi que celles relatives à l’adaptation de l’agriculture africaine, l’économie bleue et l’énergie.

La Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) a pour objet d'accélérer la mise en œuvre de la transition climatique et de la transformation économique du Bassin du Congo dans une logique de développement durable. Sa création, dans le cadre de la COP22 à Marrakech en 2016, engage l’importance du développement durable de cette région pour le continent Africain. Avec un puits forestier qui retient près de 39,2 gigatonnes de carbone, le bassin du Congo est le second puits de carbone mondial et le deuxième bassin de biodiversité de la planète après l’Amazonie. A l’initiative de cette Commission, le Royaume du Maroc concrétise sa volonté de renforcer son partenariat avec la République du Congo, dans le but de consolider leurs efforts en matière de changement climatique et de développement durable au profit de la région du Bassin du Congo.

Dans cette optique, le Fonds bleu a été mis en place en 2017 pour assurer la mobilisation du financement nécessaire au déploiement des projets et à l’atteinte des objectifs de développement durable inhérents à la vision stratégique régionale portée par la CCBC. Ces projets sont répartis selon la couverture sectorielle thématique au travers 24 programmes sectoriels de l’économie bleue et des Contributions Déterminées au niveau National.

Le Fonds bleu mobilise, directement et indirectement, le financement nécessaire auprès d’acteurs internationaux et locaux, parmi lesquels les Etats membres de la CCBC et les investisseurs publics et privés internationaux et locaux.

L’opérationnalisation du Fonds bleu a été initiée dans le cadre de l’étude de préfiguration lancée par le Centre de Compétences Changement Climatique (4C Maroc), dans le but d’estimer les besoins en financement de la région afin de déterminer les budgets à mobiliser et d’élaborer les processus de pilotage et de reporting associés. A l’issue de cette étude, un plan d’investissement sur dix ans a été établi pour un total de 254 projets, représentant un montant d’investissement de 8,7 milliards de dollars américains. A cet égard, un mécanisme de financement a été défini ainsi que son modèle de gouvernance pour la mise en œuvre des projets au sein des 16 Etats africains membres de la CCBC. L’objectif étant de créer un instrument financier conforme aux ODD et des orientations fixées par l’Accord de Paris, afin d’assurer une croissance durable économique, sociale pour les pays membres, tout en pérennisant ce financement.

Dans le cadre d’une coopération sud-sud ambitieuse, à même de garantir un développement harmonieux et durable de l’Afrique, et en tant que Partenaire Fondateur du Fonds bleu, le Royaume du Maroc partage son expérience et son expertise reconnue pour faire émerger des réponses innovantes et concrètes face aux défis posés par les changements climatiques.

Dans ce contexte et dans le cadre de la stratégie d’opérationnalisation du Fonds bleu, le 4C Maroc lance le présent appel à consultation, avec l’appui du projet Renforcement Opérationnel du 4C (RO4C) qu’il mit en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ayant pour objet d’accompagner la CCBG dans l'identification et la sélection d’un portefeuille de projets climatiques.

# Article 1 : Objectif de la Consultation

Cet appel à consultation a pour objectif d’identifier et sélectionner des projets climatiques relevant de la Commission Climat du Bassin du Congo.

# Article 2 : Consistance de la Consultation

La Consultation consiste en l’appui des pays membres de la CCBC à l’identification et la sélection de 10 projets climatiques pour 5 pays ( 2 projets par pays).

L’identification et la sélection de ces projets doit se faire selon un processus de concertation avec les représentants des pays membres et la CCBC.

La prestation se déroulera en deux phases :

**Mission 1 : Sélection et priorisation des projets climatiques**

Au titre de mission, le Prestataire aura pour tâche de réaliser ce qui suit :

* **La revue documentaire :** le Consultant doit réaliser une revue documentaire portant sur l’analyse des études et projets climatiques formulés par la CCBC et de leur contexte de mise en œuvre, sur les plans politique, institutionnel, juridique, socio-économique et environnemental.
* **La consultation des parties prenantes** : à l’issue de cette revue documentaire, le Consultant doit organiser une série de réunions de concertations (virtuelle) avec les pays membres de la CCBG et les partenaires potentiels en vue de recueillir leur perception, attentes en matière des besoins prioritaires exprimés dans les projets proposés et d’en échanger sur les critères de sélection des 10 projets climatiques.
* **La proposition d’une méthodologie pour la sélection des projets :** à l’issue de la revue documentaire et de la consultation des parties prenantes, le Consultant doit proposer une méthodologie incluant les critères d’analyse et de sélection des projets, qu’il jugera objectifs et pertinents, et les pondérations y afférentes.

Le consultant doit établir un projet de matrice faisant ressortir les critères d’analyse multicritères avec les pondérations pour la sélection et la priorisation des dix projets climatiques. Ce projet de matrice fera l’objet de validation avant d’entamer la sélection et la priorisation des projets.

* **La sélection et la priorisation des projets climatiques :** le Consultant doit établir l’analyse multicritères pour la sélection et la priorisation des dix projets climatiques en se basant sur la version validée de la matrice proposée à cet effet.

Les résultats de ce travail feront l’objet d’une réunion de partage avec les parties prenantes et aura pour objectif de (i) Présenter et échanger sur les résultats de cette sélection, (ii) Recueillir les observations et recommandations des parties prenantes sur ces résultats.

**Mission 2 : Elaboration des fiches des projets sélectionnés**

A l’issue des résultats de la phase 1, le Consultant établira les fiches des dix projets sélectionnés selon un canevas harmonisé. Les fiches de projets devront ressortir les éléments ci-après :

1. **Identification du projet :**

* Nom du projet en précisant sa portée géographique (Multi pays ou Nationale). Dans le cas d’un projet multi pays, indiquer le nom des pays participant au projet ;
* Typologie du projet : Adaptation, Atténuation, Compensation de carbone ;
* Programme sectoriel dans lequel s’inscrit le projet : parmi les 24 programmes de l’économie bleu, sélectionnés par la CCBG, dans quel programme s’inscrit le projet ;
* Localisation du projet ;
* Durée du projet, en précisant la date de démarrage et la date de fin. Si le projet est subdivisé en plusieurs phases, il faut indiquer les dates de démarrage et de fin de chacune d’elle.

1. **Identification du porteur de projet :**

* Nom et nature du porteur du projet en précisant son entité juridique :
  + Entités légales portant le projet ;
  + Dans l’hypothèse d’un projet multi pays, il faut préciser les entités légales impliquées ;
  + Préciser la nature du porteur du projet : Public, Privé, ONG.
* Points de contact du projet : Nom et prénom, responsabilité, émail et téléphone ;
* Points de contacts des partenaires du projet : Nom et prénom, responsabilité, émail et téléphone.

1. **Contenu du projet :**

* Description du projet : une description claire et précise de la consistance du projet ;
* Enjeux du projet ;
* Objectifs et résultats attendus du projet : préciser les objectifs stratégiques du projet et ceux opérationnels en déterminant les résultats attendus ;
* Population cibles du projet :
  + Les bénéficiaires directs : indiquer les typologies de population et quantifie leur nombre ;
  + Les bénéficiaires indirects : indiquer les typologies de population et quantifie le nombre de populations qui vont bénéficier des services des bénéficies directe qui seront générés par le projet ou de la valeur ajoutée générée par les bénéficiaires directes ;
* Impacts du projet : les impacts attendus (quantitatifs et qualitatifs) du projet sur les principaux objectifs de la CCBG et du fonds bleu pour le bassin du Congo :
  + Impacts généraux : impacts sur la NDC, les ODD, sur l’intégration, de la sous-région ;
  + Impacts spécifiques : impacts environnementaux, en matière d’adaptation, d’atténuation, sociaux (inclusion, genre, renforcement des capacités etc.), économiques (emploi, croissance, leadership industriel africain, etc.), et cohérence avec les stratégies macro-économiques nationales.

1. **Aspect économique :**

* Budget du projet en US$ ;
* Génération des revenus : préciser si le projet génère des revenus ?
* Estimation des revenus : le montant des revenus s revenus, et préciser sur combien d’années ces revenus sont estimés et les paramètres financiers ayant permis leur détermination (fonds propre, dette, taux d’intérêt, rentabilité interne, etc.);
* Estimation des coûts fixes (achat de matériel, location, salaire, etc.) :
  + Préciser les coûts fixes US$ ;
  + Préciser les coûts variables.

1. **Aspect juridique :**

* Porteur du projet :
  + Préciser la conformité du porteur du projet : légale, fiscale et administrative;
  + Préciser, selon la nature des projets, si le porteur de projet possède des contrats commerciaux à son projet/Contrats clients.
* Projet :
  + Autorisation et permis : préciser si les études nécessaires sont réalisées est validées (études de faisabilité, avant-projet détaillé, dossiers d’appels d’offres et les autorisations légales sont obtenues pour commencer l’exécution du projet ;
  + Autorisation environnementales : préciser si le projet possède les autorisations/certifications environnementales (Etudes d’Impact Environnemental et Social réalisée et validées, autorisations délivrées par le Ministère en charge de l’Environnement.

1. **Aspect opérationnel :**

* Plan d’actions
  + Capacités techniques pour l’exécution du projet : précisé s’il y a un organigramme détaillé avec les CV appropriés;
  + Est-ce que les études techniques préalables de faisabilité sont réalisées : oui ou non, si oui il faut les préciser ;
  + Préciser s’il y a le planning d’exécution est élaboré, si oui il faut les préciser ;
  + Préciser si le porteur de projet a bien défini de manière claire l’impact social et environnemental du projet (même si les EIES sont réalisées et leur validation a eu lieu après une consultation publique;
* Maturité de la chaîne de valeur : selon les types de projets, à titre d’exemple ;
  + Est-ce que le porteur de projet a défini de manière claire sa chaine logistique ;
  + Est-ce que le porteur de projet a défini de manière sa chaine de production ;
  + Est-ce que le porteur de projet a défini de manière claire son service client.

1. **Financement du projet :**

* Total d’investissement en US$ :
  + Préciser le montant apporté par le porteur de projet en US$
  + Modèle de financement : préciser les sources et les montants ? fonds propres, subvention, dettes.
* Préciser le mode d’intervention espérée du fonds bleu pour le bassin du Congo.

1. **Analyse des risques :**
   * Risques endogènes : décrire les risques du projet sur les aspects suivants : Opérationnel, Economique, Juridique, Financier.
   * Risque exogènes : décrire les risques du projet sur les aspects suivants : Politique,
   * Naturel, Autres.

Le consultant pourrait présenter dans la méthodologie d’autres critères qu’il jugera opportuns pour les fiches projets.

# Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation

Les pièces constitutives de la Consultation sont :

* La lettre de consultation ;
* Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire;
* La note méthodologique (n’excédant pas 6 pages) proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
* Les CV des experts proposés en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec la prestation et les profils demandés à l’article 9 du présent appel à consultation;
* La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact (au moins trois références durant les trois dernières années) ;
* Le bordereau des prix dûment renseigné, signé et cacheté.

# Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation

Le délai de réalisation, de la Prestation objet de la présente Consultation, est de trois mois et commencera à prendre effet à partir de la date de notification du Bon de commande au Titulaire.

Le temps consacré à la réalisation de la Prestation est estimé à 35 Hommes jours.

Les délais de réalisation de la Prestation par mission et l’estimation des jours prestés y afférents sont présentés dans le tableau ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Missions** | **Délais de réalisation** | **Estimation H/j** |
| Mission 1 : Sélection et priorisation des projets climatiques | 1 mois | 15 H /J |
| Mission 2 : Elaboration des fiches des projets sélectionnés | 2 mois | 20 H/j |

# 

# Article 5 : Déroulement et suivi de la Consultation

Le déroulement de la Prestation objet de la présente Consultation sera piloté par un comité de suivi. Le Comité de suivi sera chargé de :

* Suivre l’exécution de la Prestation
* Faciliter les contacts du Consultant avec les différentes personnes et entités concernées par la Prestation ;
* Examiner les livrables provisoires et soumettre les observations au Consultant ;

# Article 6 : Livrables de la Consultation

Les livrables qui seront produits par le Consultant sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Missions** | **Livrables** |
| Mission 1 : Sélection et priorisation des projets climatiques. | * Méthodologie pour la sélection des projets avec un projet de matrice faisant ressortir les critères d’analyse multicritères et de pondération; * Compte rendu de la réunion de partage des résultats. |
| Mission 2 : Elaboration des fiches des projets sélectionnés. | * Les fiches des 10 projets climatiques sélectionnés. |

# Article 7 : Validation des livrables

Le Projet RO4C se réserve un délai de 15 jours pour donner son avis sur ces livrables à compter de la date de leur remise, sans pour autant que ce délai ne soit compté dans les délais d’exécution.

Les livrables provisoires, tenant compte des remarques du comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C dans un délai maximum de 10 jours à compter de la remise de l’avis du comité de suivi.

# Article 8 : Modalités de règlement

Le règlement sera effectué en deux tranches comme suit :

* 30 % après remise et validation des livrables de la mission 1 ;
* 70% après remise et validation des livrables de la mission 2.

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d’exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d’une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le Projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l’issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d’Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu’il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Le délai de règlement est fixé à deux mois, à compter de la date de validation de la facture.

# Article 9 : Profil du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit proposer une équipe d’au moins deux d’experts dont un de la Région.

Les profils de l’équipe sont comme suit :

**Consultant (e) e) Chef (fe) d’équipe** disposant de :

Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l’environnement, le changement climatique, développement durable ou toute autre discipline similaire ;

* + Expérience dans la réalisation des études en lien avec le changement climatique;
  + Expérience dans la réalisation des prestations similaires, au présent appel à consultation.
  + Excellentes capacités d’analyse et de synthèse ;
  + Parfaitement bilingue Français/Anglais.

**Consultant (e) Expert (e) de la Région** disposant de :

* + Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans un domaine pertinent au mandat ;
  + Expérience dans la réalisation des études en lien avec le changement climatique dans l’un des pays concernés par le périmètre de la mission;
  + Bonne connaissance des stratégies et politiques sectorielles dans les pays concernés par le périmètre de la mission ;
  + Parfaitement bilingue Français/Anglais.

# Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les termes de référence de la présente Consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

# Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n’est pas prévue au titre de la présente Consultation.

**Article 12 : Litiges et contestations**

Si, en cours de l’exécution de la prestation, des différends et litiges surviennent avec le Titulaire, et faute d’accord à l’amiable, les deux parties recourent aux tribunaux compétents de Rabat.

# Article 13 : Propriété intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété du Projet RO4C et de la CCBG qui pourra les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

# Article 14 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujetti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

# Article 15 : Caractéristiques des prix

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d’une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

# Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

* 1. **Offre Technique détaillant :**
  2. Note méthodologique (n’excédant pas 6 pages) proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre;
  3. CV de(s) expert(s);
  4. Attestation des references.
  5. **Offre Financière :**

Une offre financière selon le format du bordereau des prix, présenté dans l’article 19, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

# Article 17 : Evaluation des offres des Soumissionnaires

L’évaluation des offres se déroulera en deux phases :

1. Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;
2. Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;
3. Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

**17.1 Evaluation technique comparative des offres**

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de l’évaluation technique** | | **Points** |
| **Note Méthodologique** | * Bien détaillée : 30 points * Détaillée : 20 points * Non détaillée: 0 points | **30** |
| **Profil des Consultants** | | **70** |
| **Chef (fe) d’équipe**  **(45 points)** | Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l’environnement, le changement climatique, développement durable ou toute autre discipline similaire :   * Bac + 5 ou plus: 5 points * Moins de bac +5 : 0 points | 5 |
| Expérience dans la réalisation des études en lien avec le changement climatique (20 : 4 points par référence) | 20 |
| Expérience dans la réalisation des prestations similaires, au présent appel à consultation, (20 : 4 points par référence ) | 20 |
| **Consultant(e) de la Région (25 points)** | Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans un domaine pertinent au mandat :   * Bac + 5 ou plus: 5 points * Moins de bac +5 : 0 points | 5 |
| Expérience dans la réalisation des études en lien avec le changement climatique dans l’un des pays concernés par le périmètre de la mission, (10 : 2 points par référence). | 10 |
| Bonne connaissance des stratégies et politiques sectorielles dans les pays concernés par le périmètre de la mission  (10 : 2 points par référence ): | 10 |
| **Total** | | **100** |

**Bien détaillé** : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l’approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

**Détaillé :** Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;

**Non détaillé :** Sans valeur ajoutée aux TdRs.

|  |
| --- |
| **Important :**  **Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.**  **Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence.** |

**17.2 Analyse financière comparative des offres**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **F= 100 \*(Pmin/P)** | P : Prix de l’offre  Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disant. |

**17.3 Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

* 80% pour l’offre technique.
* 20% pour l’offre financière.
* N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

# Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés:

1. **Offre technique :** Contenant les éléments précisés dans l’article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence ;
2. **Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé dans l’article 16 (alinéa 16.2) des présents termes de référence.

**Les offres seront envoyées uniquement par courrier électronique à l’adresse suivante au plus tard le 21 juin 2023 à 18h00 GMT+1 à l’adresse suivante :** [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

# Article 19 : Bordereaux des prix

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Unité** | **Quantité** | **PU HT**  **(Exprimé en MAD)** | **PT HT**  **(Exprimé en MAD)** |
| Mission 1 : Sélection et priorisation des projets climatiques. | H /J | 15 |  |  |
| Mission 2 : Elaboration des fiches des projets sélectionnés. | H/J | 20 |  |  |
| **Total HT** |  |  |  |  |
| **TVA 20%** |  |  |  |  |
| **Total TTC** |  |  |  |  |

**Fait, à........................., le ............................**

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

**(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")**